

Lycée Auguste Brizeux – Quimper

Admission en section européenne de langue anglaise

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit en section européenne au collège pour être candidat en section européenne.

La section européenne correspond à une heure en plus en discipline non linguistique en langue anglaise. Il faut choisir l'anglais en LVA. Si l'option est conservée sur le cycle terminal dans son intégralité et sous condition de notes minimales réclamées, une mention « section européenne » sera indiquée sur le diplôme du Baccalauréat.

Les critères de sélection pour cette section sont une implication orale active dans le déroulement des cours, un niveau satisfaisant en anglais, et un réel intérêt pour la langue, la culture et la civilisation anglo-saxonnes.

Les thèmes abordés en 2nde DNL Histoire-géo ne sont pas une transposition du programme d'Histoire-géo mais ne sont jamais très éloignés. Ex en géo : étude de la population mondiale et sa répartition ; en Histoire : étude de la migration irlandaise...

En Sciences physiques, le programme du niveau de classe concerné (tronc commun) et le développement durable servent de support fréquemment aux activités. Quelques thématiques s'en éloignent un peu (astronomie notamment). Etude de documents, recherches documentaires, expériences sont au menu des cours pour apprendre le vocabulaire spécifique aux sciences.

- ***Phase préparatoire en collège.***

- Le professeur d'anglais établit (par classe) un tableau récapitulatif des moyennes annuelles de chaque candidat, accompagné d'une brève appréciation,
- Le chef d'établissement d'origine donne un avis (très favorable **TF**, favorable **F** ou réservé **R**) pour chaque candidature,
- Deux parcours non linguistiques sont proposés au lycée (**Sciences** : Mathématiques/Physique et **Histoire-Géographie**), il convient donc de préciser obligatoirement le choix de l'élève (DNL Sciences ou DNL HG) ou de classer l'ordre des vœux si l'élève est candidat à l'une ou à l'autre filière.

- ***Admissibilité.***

Une commission d'admissibilité, composée d'enseignants d'anglais (du lycée et de collèges) et d'enseignants des DNL établit une première liste en classant les candidatures en fonction des documents transmis par les collèges d'origine.

Après examen des dossiers une liste principale (de 35 élèves) et une liste complémentaire classée sont établies pour chacune de deux filières (DNL Sciences et DNL HG).

Le bulletin scolaire du deuxième trimestre / 1^{er} semestre (fourni avec le tableau récapitulatif) permettra d'apprécier les qualités du candidat. Il convient de rappeler que la section européenne conduit à une épreuve non linguistique spécifique au niveau de baccalauréat.

- ***Admission.***

L'admission ne sera prononcée qu'à l'issue de la commission académique d'affectation. Une section européenne ne constituant pas au sens strict un parcours de formation particulier, *l'admission en section européenne ne permet donc pas d'obtenir une dérogation de droit.*

La liste définitive (candidatures retenues) sera établie, pour chaque filière, à partir de la liste d'admissibilité et de la liste complémentaire (dans l'ordre du classement) en respectant les décisions d'affectation prononcées par la commission académique d'affectation.